



direction  
départementale  
de l'Équipement  
Charente Maritime



service  
de l'urbanisme  
et de l'habitat

cellule  
Servitudes d'utilité publique  
Risques majeurs

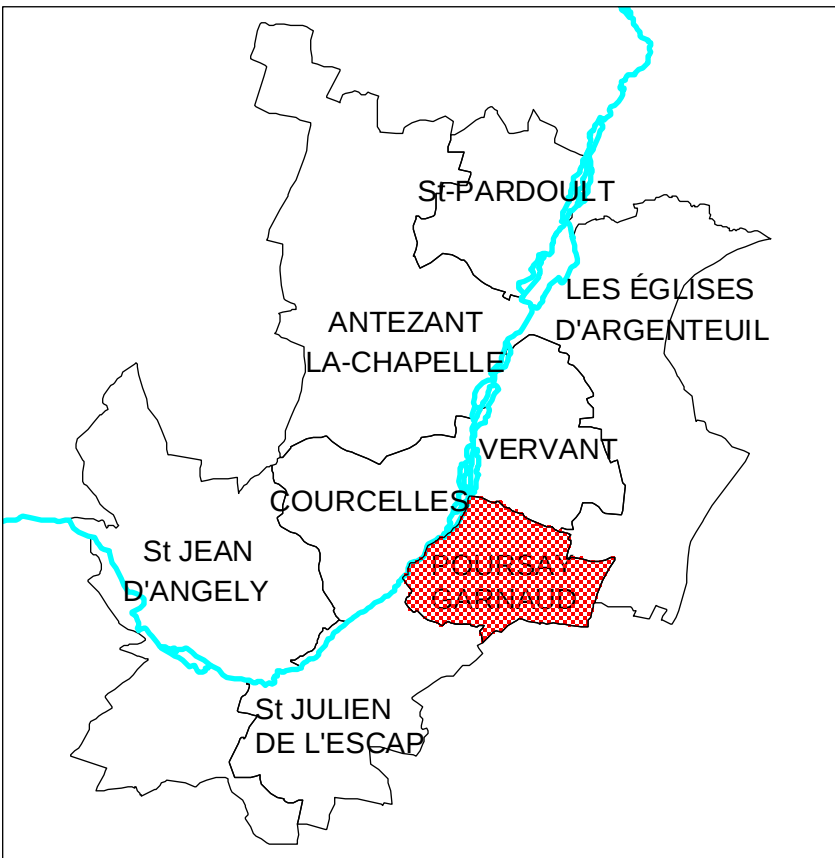
## PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE NATUREL PRÉVISIBLE INONDATION

PPR - inondation

loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 (article 16)

décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux PPR

commune de  
**POURSAY-GARNAUD**



vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral  
en date du : 28 juin 1996

Echelle : 1/5 000  
numérisation : novembre 2005  
poursay.wor

PPR BOUTONNE  
référence crue de 1982

zone A (risque fort) : zone inconstructible

zone B (risque moindre) : constructibilité "tolérée" et  
soumise à conditions particulières

18.00 — niveau maximum de la crue de 1982 estimé  
à partir des laisses de crue en mètre NGF  
(altitude normale IGN 69)

